



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

Séance ordinaire du Vingt Huit Juin Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatre,

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatre le 28 Juin 0 20 H. 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 Juin, s'est assemblé sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT,

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Jean-Jacques ROBERT - Maire- André LEON - Mesdames Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - Messieurs Maurice CHERRET - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints - Messieurs Pierre BOE - Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Madame Madeleine MINSSIEUX - Messieurs Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Mesdames Mona GODEFROY - Jocelyne CHABROU - Florence ARTIERI - Messieurs Yves BAFFREY - Maurice NIVOT - Madame Danielle LARZILLIERE - Messieurs Georges DALLEMAGNE - Jacques JUAN - Claude ROUMEJON - Daniel DICK - Dominique TRESGOTS - Camille GAUTHIER.

<u>PROCURATIONS</u>	:	M. Joël MONIER	à	M. Pierre BOE
		M. André VIOLETTE	à	M. Jean-Claude GILLES
		M. Jean-Pierre MANGE	à	Mme Nicole DUFAYET
		Mme GISSELBRECHT	à	M. Georges DALLEMAGNE
		M. Bernard LEBORGNE	à	M. Jean-Jacques ROBERT
		M. Michel POISSON	à	M. Jean-Jacques ROBERT

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Jean-Pierre BOURIOT - Bernard BOULEY -

- CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVENTION DE LA DELINQUANCE

Monsieur ROBERT accueille Monsieur LHUILIER, Commissaire de la République, à qui il présente chaque Membre du Conseil Municipal, ainsi que les invités à cette Séance qui ont été désignés pour faire partie du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance : Messieurs LETERRIER, MENATORI, WAIGNIER, désignés par le Conseil Municipal, Monsieur SABATIER Juge d'application des Peines, un représentant de la D.A.S.S., Madame Danielle BITAU des Services de l'Education Surveillance, Monsieur DOYET, Adjudant Chef de la Brigade de Gendarmerie, un représentant de Monsieur le Commissaire Adjoint de la République, Monsieur BERTHE, Principal du C.E.S., Madame CHABROU, Directrice de la S.E.S.

Monsieur ROBERT demande à Monsieur LHUILIER de bien vouloir assurer la Présidence de cette Assemblée, lequel ouvre la séance et dans une brève allocution, fait part de l'importance de la Sécurité dans les Communes, considérant que les relations entre voisins sont primordiales, et à la base de la recherche qui est faite. Il demande comment la Commission qui a été élaborée fonctionne et ce qu'elle entend réaliser.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

63

Monsieur TELLIER fait alors la déclaration suivante :

"Monsieur le Commissaire de la République,
Monsieur le Maire,
Messieurs les Présidents,
Chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec joie, mais aussi avec gravité que je vois aboutir aujourd'hui un an de travail de la Commission "Sécurité et Transport", ainsi que des Collaborateurs Municipaux qui durant ces périodes nous ont apporté leur aide.

Monsieur le Maire, lorsqu'en Mars 1983, après avoir décidé de créer une Commission spécifique pour traiter des problèmes de Sécurité, vous m'avez fait l'honneur de m'en proposer la Présidence ainsi que la délégation s'y rapportant, vous nous avez montré le chemin; j'espère que nous saurons nous montrer dignes de la confiance que vous avez mise en nous, ainsi que de celle de nos concitoyens de MENNECY.

Alors que la Commission Nationale de la Prévention de la Délinquance n'était pas encore créée, Monsieur le Commissaire de la République dans votre lettre, vous encouragiez déjà les Communes à créer des Commissions Communales de Prévention de la Délinquance; ce fut un des premiers sujets de réflexion de notre Commission de Sécurité.

Le rapport de la Commission des Maires sur la sécurité devint notre livre de chevet.

A ce rapport, plus connu sous le nom de "RAPPORT BONNEMAISON", avaient contribué des Maires de toutes tendances politiques, tel que Messieurs ARRECKS, BAUDIS, CHABAN DELMAS, Mesdames GASPARD, GROS, Messieurs POPEREN et BONNEMAISON.

C'est donc bien, que pour nos Communes, le problème de la délinquance est un problème commun qui appelle un travail de fond, loin des querelles partisanes et idéologiques, où l'esprit pragmatique doit l'emporter sur les conceptions théoriques.

Il ne faut pas nier la progression de la criminalité qui, avec un taux d'accroissement de 8%, a quadruplé en 20 ans.

Mais, en tant qu'élus, nous devons refléter ce que ressent d'une façon concrète et intuitive la population confrontée aux réalités quotidiennes de la délinquance, souvent amplifiée par des moyens modernes d'information.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

Ce sentiment croît d'autant plus vite qu'il se développe dans une société déstructurée qui se cherche. Les valeurs stables qui animaient cette société ont souvent disparu, sans en trouver pour les remplacer.

Il faut cependant bien se garder de faire des amalgames; il est prouvé notamment qu'il n'y a pas de relations directes entre le taux de chômage et la criminalité.

Par contre, la taille de nos agglomérations exerce une influence certaine, ainsi que le degré d'industrialisation, et les secteurs de communication qui trouvent malheureusement souvent là, un moyen de créer le sensationnel, sans toutefois, mesurer les conséquences désastreuses d'une politique qui dépasse le cadre de l'information responsable, pour n'aboutir qu'à développer le sentiment d'insécurité qui conduit à l'autodéfense.

En face de ces questions que se pose la population et dont les élus doivent être les porte-parole, l'administration peut répondre par des voies répressives qui ont leur limite; ce seront : la Justice, la Police, la Gendarmerie et l'Administration pénitentière. Il n'est pas question de mettre en doute leur efficacité, mais nous courons un grave danger en laissant reposer sur ces seules administrations la résolution des problèmes posés par la délinquance.

Ce serait d'une part transformer, une fois de plus, nos chers concitoyens en "assistés", d'autre part, couper ces grands corps de l'Etat de la Nation, et risquer par la même de leur faire perdre leur efficacité, dont seul le civisme de chacun est le garant.

Le dialogue permanent entre la population et ceux qui assurent notre sécurité, évitera des substitutions qui, partant du désir de justice immédiate, peuvent mener aux pires aventures.

Nous pensons qu'il est préférable de prévenir que de guérir.

Or, pour ce travail de Prévention, quel meilleur cadre que celui d'une Commission de Prévention de la Délinquance qui réunit des professionnels des différentes administrations concernées, des élus issus de la Population, des animateurs de la vie locale. C'est au travers de ces trois courants de bonne volonté qu'il doit être possible de définir une politique globale, tout en empêchant spécifiquement, certains individus de plonger dans la délinquance, en cherchant au travers des compétences réunies dans la Commission, des solutions globales à leurs problèmes.

Si, en tant qu'élus, nous pouvons apporter notre contribution, en améliorant le cadre de vie et la facilité de circulation, nous devons, avec le concours des administrations que j'ai déjà citées, en garantir la jouissance et la sérénité, à une population qui y a investi une part importante de son travail.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

J'aborderai ici le premier point qui préoccupe la Ville de MENNECY.

Cette Ville qui, ces dernières années, a pris une extension importante, et dont la population est jeune, se trouve devoir faire face à des actes de vandalisme qui, pour être gratuits, n'en sont pas moins douloureux, qu'ils s'appliquent à des biens privés ou aux biens collectifs de notre communauté.

Ce vandalisme est d'autant plus dangereux qu'il risque de conduire à des réflexes d'auto-défense qui feraient basculer dans la délinquance des personnes exaspérées par ce qui leur semble être du laxisme.

Ce vandalisme peut déboucher, soit sur le vol organisé, soit sur le racket, notamment au niveau des écoles.

C'est pourquoi, souscieux de voir notre jeunesse s'épanouir dans le cadre agréable de notre village, nous ne souhaitons plus que les bagarres d'un soir de fête, les vols des périodes estivales, les dégradations des bâtiments publics, les rançonnages des personnes âgées ou des jeunes, soient l'exemple donné par une minorité très réduite et ancrée dans la délinquance, à une large majorité saine, qui peut être contaminée à tout moment par faiblesse.

Ce travail, nous devons le faire avec vous et avec l'aide des médias et de la population dont le civisme doit être stimulé.

Ici, nous atteignons le second point qui concerne la création et le respect de la réglementation.

Dans une Ville qui se développe rapidement comme la nôtre, et dont la population vient d'horizons très divers, le droit coutumier fait place au droit réglementaire.

Il est très important pour qu'elle soit efficace, que cette réglementation soit prise à bon escient et corresponde à un réel besoin. Elle doit être expliquée et comprise par la population, enfin, elle doit être appliquée et admise. C'est là que notre collaboration dans cette Commission peut nous permettre d'atteindre par des moyens simples, les points que nous recherchons sans créer un sentiment de rejet. Le civisme, vertu pronée par nos anciens, et qui a permis de conduire au travers des périls de l'histoire, notre pays, s'il a été parfois la risée d'inconscients, doit être ranimé et doit devenir la pierre angulaire pour bâtir notre avenir.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

Enfin, reste l'énorme problème des victimes, nous devons leur apporter notre aide, qu'elle soit morale, matérielle ou vis-à-vis des démarches administratives. Car, de l'impuissance de la victime, naît souvent le sentiment de vengeance personnelle et d'injustice.

C'est en faisant respecter l'individu que nous lui donnerons foi dans le civisme et que nous pourrons ainsi prévenir la délinquance.

Ne serait-ce que sur ces trois points, la tâche est importante.

Mais avec les compétences réunies dans cette salle, avec la volonté qui nous anime et l'aide de nos Concitoyens, je sais, Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de la République, que nous réussirons."

Monsieur le Commissaire de la République remercie Monsieur TELLIER pour son exposé, qu'il considère comme une base solide où la recherche des moyens lui paraît raisonnable et il demande à chacun de s'exprimer.

Il s'en suit une discussion à "batons rompus" où chacun des participants exprime ce qui lui tient le plus à cœur :

Monsieur ROBERT : Il doit y avoir une certaine discipline à l'école avec prise de conscience des parents, enseignants et responsables à tous niveaux; il faut mettre l'accent sur un contrôle efficace de la fréquentation scolaire et se rencontrer avec les personnes chargées de l'éducation, dans les cas particuliers qui se présentent.

Madame BLIN : parle de vandalisme, les vols dans les Ecoles et le désinteressement de certains parents.

Monsieur BERTHE : Il y a des dégradations conscientes ou inconscientes commises par les élèves de son établissement. Il fait part de son étonnement sur le comportement ~~décès derniers~~ qui "ne savent plus jouer", passant leur temps de récréation "en discussion" et quand par hazard, il se fait des jeux, ceux-ci "tournent très vite à la bagarre". Pour lui c'est le développement d'une mentalité qui est souvent néfaste au comportement de l'individu.

Monsieur le Commissaire de la République : Il est exact qu'il faut aux enfants un temps d'adaptation entre le passage de l'Ecole Primaire au Collège. Certains disent "Les jeunes font les 400 coups" - d'autres "vous êtes de vieux incapables". Il faut essayer de comprendre les jeunes, analyser leurs réactions, et sensibiliser Parents, Enseignants, Elèves associés, afin qu'ensembles ils réfléchissent dans le cadre institutionnel et autour d'actions concrètes.

Monsieur ROBERT : Certains sont cependant difficiles à situer et l'on voit revenir des garçons et des filles pour lesquels on a déjà, tout du moins on le pense, tout fait.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

Monsieur le Commissaire de la République : Il y a également le problème des personnes âgées. Elles sont vulnérables à plusieurs niveaux. La peur s'est installée en elles et c'est psychologiquement qu'elles ressentent le plus ce phénomène. La Presse, par son information permanente de tous les incidents, joue également un rôle non négligeable, et les journalistes devraient y veiller.

Monsieur le Docteur LEON : Considérant que le problème de la délinquance a toujours existé, mais qu'il n'a fait que s'accroître, il faudrait revoir d'abord au niveau de la famille; et il fait part d'une plainte émanant d'un Groupe d'H.L.M. de MENNECY, où règne un certain malaise à la suite des exactions d'un groupe de jeunes bien connus. C'est un des cas particuliers que nous devons régler si nous voulons donner satisfaction à la Population.

Monsieur TELLIER : Il faut développer le civisme de notre Population. Il faut que tout le monde se sente concerné. Il ne faut plus que l'on attende le seuil à réparation, la dégradation totale de la situation, que l'on ne compte pas que sur la Police, la Gendarmerie, la Justice; il faut que des relations se fassent car il ne faut pas oublier que la Gendarmerie, par exemple a besoin de l'aide de la Population pour agir. Il faut également que cesse cette peur de la Répression qui maintient une situation difficile.

Monsieur DALLEMAGNE : Nous voici arrivés à la période des Congés Payés, les gens partent, les pavillons se vident et tout le monde a la crainte des vols, effractions... Que peut-on faire pour une solution de coopération ? Que soumettre à la Commission pour que les vacanciers puissent partir sans le souci du "Que vont-ils trouver au Retour".

Monsieur le Commissaire de la République : Il faut que la Police, les Elus, la Population engagent un processus qui rétablira la situation, et dirige les jeunes vers des activités efficaces. Il ne faut pas compter que sur la Gendarmerie.

Monsieur TELLIER : Il faut aussi mettre en place les Travaux d'intérêts généraux susceptibles d'éviter un entraînement vers la délinquance.

Monsieur le Commissaire de la République : N'oublions pas non plus que certains recherchent de l'argent par tous les moyens pour s'offrir la drogue dont ils ont besoin. Certains vont jusqu'à l'agression. Les Services Départementaux travaillent actuellement à la mise au point d'une brochure qui sera diffusée aux Maires et aux personnalités compétentes, attirant l'attention sur ces divers problèmes difficiles à résoudre. Mais qui, mieux que les Maires, dans les petites Communes, sont mieux à même de se rendre compte des cas qui se présentent et qu'il faut régler ?

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

Monsieur SABATIER : Se réjouit qu'un Juge puisse assister à une réunion d'un Conseil Municipal comme aujourd'hui et qu'il puisse y prendre la parole.

En effet, la sanction, la repression s'avèrent souvent inefficaces et il faut découvrir de nouvelles procédures. Il faut des liens ouverts entre la Justice, les Elus, les Associations. Il faut qu'un dialogue s'instaure afin de mieux comprendre les difficultés, mieux cerner les éléments de prévention, éviter la réitération des actes délictueux et la dispersion des activités des responsables du suivi.

Monsieur ROBERT : Remercie Monsieur le Juge de son intervention. Le Conseil de MENNECY ne veut pas "Refaire le Monde" mais essayer, avec les moyens mis à sa disposition, d'améliorer la situation de notre Comune.

Monsieur le Commissaire de la République : Dans vos vues, est inscrit "l'Aide aux Victimes". C'est une très bonne chose.

Monsieur ROBERT : Parle alors de l'Association nouvellement créée : "ESSONNE ASSISTANCE PREVENTION" qui s'est donnée pour tâche d'aider les victimes et demander à Monsieur BOE, animateur de cette Société de s'exprimer à ce sujet.

Monsieur BOE : Notre Association déborde le cadre communal et désire intervenir chaque fois qu'elle serait alertée dans le Département de l'ESSONNE. Nous nous efforçons de donner l'aide morale dont ces victimes ont besoin, le conseil judicieux pour régler au mieux leurs problèmes, l'aide pécuniaire étant difficile, compte tenu du peu de moyens dont nous disposons actuellement.

Après ce tour de table, Monsieur le Commissaire de la République déclare le Conseil de Prévention de la Délinquance installé, et après avoir remercié les participants et particulièrement Monsieur TELLIER pour son exposé, quitte l'assemblée. Monsieur ROBERT suspend la séance à 20 H. 15 et invite Monsieur le Commissaire de la République et les Membres présents à prendre "Le Pot de l'Amitié"

0 0
0

La Séance reprend à 20 H. 45.

DEMISSION DE Monsieur ANGELLIER

Monsieur ROBERT donne lecture de la lettre de Monsieur ANGELLIER dont la teneur suit :

"Monsieur le Maire,
Suite à notre entretien, je vous confirme donc ma démission du Conseil Municipal à compter du 1er Juin 1984."

Recevez, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

Monsieur ROBERT remercie le Docteur ANGELLIER pour le travail qu'il a accompli au sein du Conseil et notamment comme Président de la Commission du 3ème Age.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte de cette démission et en application de l'Article L 270 du Code Electoral, installe Monsieur GAUTHIER Camille, né le 31 Janvier 1913 à AISY S/ARMANCON - YONNE, domicilié à MENNECY, 9 Avenue du Buisson Houdard, dans les fonctions de Conseiller Municipal, étant le suivant immédiat des élus de la Liste "La Parole aux Citoyens", lors des Elections Municipales du 6 Mars 1983.

Monsieur GAUTHIER prend place à la table du Conseil sous les applaudissements ~~unanimes~~ de l'Assemblée.

0 0
0

REMERCIEMENTS :

Monsieur ROBERT adresse à Madame BLIN qui vient de perdre son papa, toute la sympathie du Conseil Municipal.

Madame BLIN remercie et se déclare très touchée des preuves qui lui en ont été données dans cette circonstance douloureuse.

Monsieur ROBERT demande également qu'un hommage soit rendu à l'équipe Municipale et au Personnel qui, du 15 Mai à ce jour, a fait tout ce qui était possible pour que toutes les manifestations qui ont eu lieu, se déroulent au mieux et qui par leur dévouement et leur esprit d'initiative ont fait que tout fût réussi.

Il propose que le Secrétariat de Monsieur MONIER, mette tout en œuvre pour qu'en Septembre, toutes dispositions soient prises pour l'établissement d'un Calendrier des Manifestations.

Madame DUFAYET met l'accent sur les difficultés que ces manifestations ont apportées à son service provoquant un retard important dans le travail courant et considère que c'est la dernière année que cela se passe ainsi.

0 00
0

DEMANDE DE Monsieur JUAN

Monsieur ROBERT donne la parole à Monsieur JUAN qui désire poser une question, devant quitter la séance pour se rendre à son travail.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

Monsieur JUAN : fait part de lettres qu'il a reçues de familles ayant des enfants entre deux et trois ans qui sollicitent une structure pouvant les accueillir dans la journée, les parents travaillant.

En effet, l'Ecole Maternelle de la Jeannotte ne recevant pas les enfants avant trois ans, ils ne savent qu'en faire.

Monsieur ROBERT : signale qu'il a reçu également une lettre dans ce sens et qu'il serait bon de faire une étude.

Madame BLIN : signale qu'à l'Ecole Maternelle de la Verville, les enfants sont pris à partir de deux ans et demi, mais que le matin seulement, la Directrice considère qu'une journée complète est beaucoup trop longue pour des enfants de cet âge.

Monsieur ROBERT : pense que si l'on a un local scolaire, on peut avoir le Maître.

Madame ARTIERI : Le Maître ne suffirait pas, il faudrait également une assistante maternelle.

Monsieur JUAN : Il serait bon de savoir s'il y a beaucoup de familles dans la même situation, et Madame BLIN pourrait peut-être avoir connaissance des listes d'attente des Directrices Maternelles afin de se faire une meilleure idée de l'importance du problème et mieux se définir sur la solution à apporter.

Monsieur le Docteur LEON : La Crèche à domicile ouvrira vraisemblablement au début de l'Année prochaine et sera en mesure de répondre à ce genre de demande.

Monsieur TRESGOTS : Je suis prêt à étudier toute structure d'accueil. Le Département de l'ESSONNE est en 88ème position pour l'accueil des jeunes enfants.

Monsieur ROBERT : Il faut que la Commission Scolaire avec la Commission d'Aide Sociale se penchent sur cette étude.

Monsieur JUAN quitte la séance à 21 H. 40 et donne pouvoir à Monsieur GAUTHIER pour la suite de la réunion.

0 0
0

TAXES DIVERSES

Monsieur CHERRET propose la création de nouvelles Taxes Municipales et l'augmentation du Droit de Licence des Débits de Boissons.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

1°) - TAXES SUR LES AFFICHES ET ANNONCES PUBLICITAIRES

Prix 1984 au Mètre Carré

- Affiches Ordinaires..... 3,00 Frs.
- Affiches Peintes..... 11,00 Frs.
- Affiches Eclairées Visible la nuit..... 11,00 Frs.
- Affiches Lumineuses par projection Intermitente ou successive..... 11,00 Frs.

2°) - TAXES SUR LES EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES FIXES

- Emplacements non éclairés..... 55 Frs. le M2
- Emplacements non éclairés mais supportant de la Publicité Fluorescente..... 82 Frs. le M2
- Emplacements lumineux 109 Frs. le M2

3° - TAXES SUR LES VEHICULES PUBLICITAIRES

- 5 à 7 Cv 320 Frs.
- 8 et 9 Cv..... 760 Frs.
- 10 et 11 Cv..... 900 Frs.
- 12 à 16 Cv..... 1 600 Frs.
- ou 17 Cv 2 400 Frs.

4°) - DROIT DE LICENCE DES DEBITS DE BOISSONS

- Licence restreinte : (Vins et alcool ne traitant pas plus de 18 degrés d'alcool).

Une Délibération du Conseil Municipal détermine le taux applicable dans la limite d'un minimum et maxima qui sont pour 1985 :

- Minima..... 375 Frs.
- Maxima 750 Frs.

- Licence de plein exercice : Vente et consommation de toutes espèces.

Le tarif applicable est le double de celui fixé par le Conseil Municipal pour la Licence restreinte.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte les propositions du rapporteur en ce qui concerne :

- La taxe sur les affiches et annonces publicitaires.
- La taxe sur les emplacements publicitaires fixes.

.../...

... / ...

0 0

Décide également de remunérer la Directrice remplaçante en Août à 5 616,14 Brut, soit net 4 918,62.

Décide d'attribuer une majoration de 5% du salaire brut du Moniteur-Diplôme à ceux qui assureront l'encaissement du Centre depuis plus de 3 ans.

Adopte les Tarifs suivants :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

LE CONSEIL

Monsieur CHERRIET rappelle que chaque année le Conseil fixe les salaires des Moniteurs du Centre Aérien pour la période juillet/août. Il propose que l'on reconduise les Tarifs 1983 majorés de l'augmentation de la fonction publique depuis septembre 1983.

SALARIES DES MONTEURS DU CENTRE AFRE

0 0

Dit que ces tarifs entrent en application le 1/01/1985.

Le droit de licence de plein exercice.

Fixe à 750 Frs. Le droit de Licence restreinte et à 1 500 Frs.

Rejette La proposition de taxe sur les véhicules.

28 JUIN 1984

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Monsieur ROBERT donne lecture de la lettre de Monsieur DELAUNAY relative au dossier des Travaux de Restauration de l'Eglise.

Il s'agit en effet de la dernière tranche de restauration intérieure. Le Projet se monte à T.T.C. 965 220,09 Frs. et est susceptible d'être subventionné par l'Etat, la Région et le Département.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte le dossier qui lui est présenté,

Sollicite son inscription en vue d'attribution de subvention tant de l'Etat que de la Région et du Département au taux le plus élevé possible.

0 0
0

ABRIS BUS

Monsieur DALLEMAGNE donne lecture du contrat qui a été établi avec la Société S.E.B.B., en vue de l'installation de 8 Abris-bus sur le territoire de la Commune. Ce contrat a été rédigé en fonction des souhaits émis par le Conseil lors de la réunion du 9 Mai 1984.

Monsieur TELLIER signale qu'une Subvention du Conseil Général peut être attribuée dans le cadre de l'amélioration des Transports en commun.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte cette Convention et autorise le Maire ou son Adjoint Délégué à signer,

Sollicite la Subvention du Conseil Général au taux le plus élevé possible,

Dit que la dépense concernant l'acquisition des deux Abris-Bus sera financée par imputation des crédits ouverts à cet effet au Chapitre 901 du Budget de l'Exercice en cours.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Paul GUILLAUMET pense qu'il serait judicieux de faire dans MENNECY-INFO, un appel en faveur des donneurs de sang bénévoles. En effet le pourcentage des donneurs de l'ESSONNE baisse d'une façon inquiétante, et il est urgent qu'une campagne soit menée auprès de la Population en vue d'inciter le don du sang.

Le Conseil donne son accord pour qu'une action soit menée dans ce sens.

Monsieur ROBERT : donne lecture de la lettre de Bruno EL KAIM remerciant la Municipalité pour le don aux appelés du Contingent.

Monsieur BOE : donne quelques informations relatives à l'examen du projet de construction du Collège International. Il attend communication du projet d'édification ainsi que le plan financier. Il demande si la Ville serait disposée à louer le terrain de la Route de Melun.

De la discussion qui s'en suit, il ressort que la Municipalité ne pourra prendre sa décision qu'une fois en possession de tous les éléments de l'étude.

Monsieur ROBERT : propose que chacun des membres du Conseil soit avisé de la prochaine réunion de la Commission afin qu'il puisse y participer et s'informer.

Monsieur TREGOTS : demande que soit étudié un périmètre scolaire par école, afin que la population sache à quelle école elle est rattachée. Cette opération aurait également pour but, de limiter la fermeture importante de classes en cas de baisse des effectifs, car il est toujours plus facile de négocier, si la baisse est légère par école, alors qu'elle deviendrait importante en totalisant la Population scolaire.

Monsieur ROBERT : Il faudra que la Commission Scolaire étudie ce projet et fasse les propositions.

Madame GODEFROY : s'étonne que l'on n'ait pas fauché les abords de la Route de Chevannes, de l'Avenue de Neufville, de la Croix Champêtre, où l'herbe crû dans des proportions importantes et qu'elle gêne la visibilité des conducteurs automobiles, notamment aux carrefours.

Madame DUFAYET : lui rétorque que compte-tenu des manifestations qui se sont déroulées depuis le 15 Mai, son service a, comme elle l'a dit précédemment, pris un retard important dans ses tâches ponctuelles, et qu'elle va s'employer à remédier à cette situation.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28 JUIN 1984

Monsieur TELLIER informe le Conseil que compte-tenu des coûts des Transports par car pour le Centre Aéré, il a étudié une possibilité de réduction par la location d'un car à la journée. (1 700 Frs.) Ce véhicule assurera le ramassage du matin, les divers déplacements dans la journée, et la rentrée des enfants le soir. Seulement, il y aurait deux services au lieu d'un, ce qui décalerait le retour dans les familles d'environ 1/2 Heure. L'économie réalisée serait de l'ordre de 600 Frs. par jour.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

0 0 0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 23 H.

A collection of handwritten signatures in blue ink on a white background. The signatures include: "Doris", "Ruthen Fleur", "Cathie", "Peter Bot", "Sue", "M. Dan", "Lynn", "Ch", "Tina", "H. Hui", "Gin", "Kris", "J. CHAO", "Reungh", "Gretchen", "W.T. Tat", "J. Kelly", and "Dan + Kris". Some names are preceded by initials like "Ch", "Tina", and "Kris". There are also some crossed-out or partially obscured signatures.